



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 44493

Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le projet de loi sur les successions déposé le 8 février 1995 sur le bureau de l'Assemblée nationale (no 1941). Il lui demande de lui préciser les perspectives d'examen par le Parlement de ce projet de loi.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le projet de loi no 1941 relatif aux successions fera l'objet d'une lettre rectificative destinée à lui apporter certains aménagements en ce qui concerne les droits du conjoint survivant et la procédure d'acceptation sous bénéfice d'inventaire, en vue d'un examen par le Parlement dans le courant de l'année 1997.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44493

Rubrique : Successions et libéralités

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5622

Réponse publiée le : 23 décembre 1996, page 6768